

Il s'agira d'une hausse raisonnable qui correspondra à celle que l'on observe dans les autres pays industrialisés.

Quant à savoir si les Postes réussiront à faire leurs frais, je ferai remarquer que le déficit diminue constamment chaque année depuis trois ans. Bien des facteurs expliquent ce fait. Le tarif postal en est un. La réalisation du plan de modernisation, et notamment la mise en service de nouvelles installations à Halifax et à Montréal en 1979, de même que la mise en œuvre de nouveaux services, dont le système intelpost en rapide expansion, sont autant de facteurs qui, prévoit-on, continueront à améliorer nos services et à accroître les recettes.

LA CONSTITUTION

LES RESSOURCES RENOUVELABLES—L'IMPOSITION INDIRECTE PAR LES PROVINCES

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse à une question qu'a posée le distingué leader suppléant de l'opposition, le sénateur Marshall, demandant de préciser la position du gouvernement au sujet de l'imposition indirecte dont les provinces frappent les ressources renouvelables en général et l'hydro-électricité en particulier.

Le gouvernement consentirait à introduire dans le projet de résolution constitutionnelle une disposition qui permettrait aux gouvernements provinciaux de prélever des impôts indirects sur les ressources renouvelables, y compris les ressources forestières, de leur province ainsi que sur les usines et installations hydro-électriques et leur production. Ces impôts pourraient être prélevés que les ressources soient ou non exportées à l'extérieur de la province productrice pourvu que les ressources utilisées dans la province et celles qui seront exportées soient imposées au même taux.

L'honorable Jack Marshall: Après les obligeantes remarques du leader adjoint du gouvernement, j'invoque le Règlement. Étant donné que le leader adjoint de l'opposition est arrivé, je vais retourner m'asseoir à ma place habituelle, dans la deuxième rangée.

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION D'ENTRÊPÔTS

Question n° 27 au *Feuilleton*—Par l'honorable Jack Marshall:

La province de Terre-Neuve a-t-elle demandé de l'aide dans le cadre du Programme d'aide financière à la construction d'entrepôts et, dans l'affirmative, combien de demandes ont été reçues et combien ont été approuvées?

Réponse du ministre de l'Agriculture:

Oui: —Deux

—Aucune

(Voir la réponse à une question semblable, page 608 du *hansard* du 10 juillet 1980.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avant qu'on passe à l'ordre du jour, je

[Le sénateur Perrault.]

voudrais donner une réponse supplémentaire à une autre question que le sénateur Phillips a soulevée en sa qualité de leader adjoint de l'opposition au Sénat. Sa question porte sur la motion autorisant le comité sénatorial permanent des affaires étrangères à siéger demain en même temps que le Sénat.

● (2100)

Comme de nombreux autres sénateurs ce soir, je suis arrivé tard à l'aéroport, à cause des conditions météorologiques. Je suis venu directement ici, et j'ignorais donc que la réunion du comité avait été supprimée sans doute à cause des raisons que le sénateur Phillips a mentionnées.

LA LOI DE 1980 REMANIANTE LA LÉGISLATION BANCAIRE

2^e LECTURE

L'honorable Salter A. Hayden propose: Que le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit lu pour la 2^e fois.

—Honorables sénateurs, je dois dire avant tout que la sagesse dont a fait preuve le Sénat en établissant la pratique de l'étude préliminaire des bills importants qui sont présentés à la Chambre des communes se trouve à nouveau confirmée, si toutefois elle avait encore besoin de l'être.

Il serait intéressant de récapituler les travaux que notre comité a accomplis, sous la direction du Sénat, depuis que la loi sur les banques a été présentée au Parlement. Je dois d'abord souligner que la loi de 1967 sur les banques prévoyait qu'une révision de cette loi aurait lieu tous les dix ans, soit donc une première fois en 1977. En 1976, le gouvernement a publié un Livre blanc concernant la loi sur les banques.

Cela s'est produit au cours du congé d'été et, lorsque le Parlement a repris ses travaux, à l'automne, le comité permanent des banques et du commerce a été chargé d'examiner le Livre blanc et de faire rapport à ce sujet. L'examen a nécessité pas mal de temps, et le comité permanent des banques et du commerce a présenté son rapport au Sénat le 8 juin 1977. Le comité a conclu son rapport en présentant 37 recommandations ou groupes de recommandations. Le bill C-15 qui a été déposé peu de temps après incluait 24 d'entre elles sous forme de modification au texte du Livre blanc.

Le sujet du bill C-15 a ensuite été étudié par le comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Cette étude a naturellement porté sur le bill C-57 qui n'eut qu'une existence éphémère. Presque immédiatement après son dépôt à la Chambre, il était resté en plan au *Feuilleton* car une nouvelle session avait commencé, ce qui avait nécessité sa réimpression et son rétablissement au *Feuilleton*. Cette fois-ci il paraissait sous le titre de bill C-15.

Le bill C-15 fut étudié par le comité qui déposera son rapport le 7 mars 1979. Celui-ci contenait 51 recommandations. Le bill C-14 qui succéda au bill C-15 reprit approximativement 35 d'entre elles. Certaines de ces recommandations et des amendements qui en découlèrent eurent des répercussions très importantes sur les dispositions contenues à l'origine dans le Livre blanc.